

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **1 (1909)**

Heft 5

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction : Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement : 3 fr. par an

SOMMAIRE :

	Page		Page
1. Les syndicats et la protection des travailleurs à domicile	57	c) Fédération des syndicats des ouvriers horlogers	63
2. L'activité de la Société suisse des arts et métiers en 1908	58	6. Mouvement syndical international	
3. Les sociétés par actions en Suisse	60	a) Sixième conférence internationale des secrétaires des centres	
4. Mouvement des paysans	61	nationaux des syndicats	64
5. Congrès des fédérations syndicales		b) Grèves et lock-outs en Allemagne en 1908	65
a) La Fédération des typographes de la Suisse romande	62	c) La grève de Suède	66
b) Cheminots	63	7. L'action directe	66

Les syndicats et la protection des travailleurs à domicile.

Dans le dernier numéro de la *Revue*, nous avons donné un aperçu de la situation des travailleurs à domicile en Suisse.

L'exposition du travail à domicile qui vient d'être transférée à Bâle a confirmé de nouveau les tristes faits signalés.

L'exposition à Berlin en 1906 et celle d'Amsterdam qui a lieu à présent, ainsi que toutes les enquêtes faites sur le sort des travailleurs à domicile en Allemagne, en Belgique, en France et en Autriche, tous nous présentent le même tableau de misères, de privations et de désespoir d'un nombre considérable d'êtres humains. Partout nous pouvons constater que les prolétaires, livrés sans protection ni force de résistance à l'exploitation capitaliste, sont condamnés à végéter tristement et à subir sans cesse les tourments de la misère des soucis et du chagrin, malgré qu'ils sacrifient leur santé et leurs forces à l'œuvre de la production.

Il est certain que si nous faisons le tour du monde ou si nous recommandions à faire des enquêtes, dans 10 ans, ce serait encore la même situation que nous aurions à constater, si personne ne vient en aide aux travailleurs à domicile. Trop jeunes, trop peu qualifiés, ou trop âgés pour imposer le respect à leurs exploiters, trop disséminés et trop peu instruits pour mettre en pratique eux-mêmes l'idée d'organisation syndicale, n'étant pas directement attachés aux établissements ou entreprises industrielles, les travailleurs à domicile ne peuvent ni se protéger eux-mêmes, ni jouir de la protection ouvrière légale sans autre.

Ainsi déjà le seul sentiment humain qui inspire tous ceux qui poursuivent sincèrement un idéal social, nous commande de nous intéresser au sort de ces malheureux.

Le fait que les travailleurs à domicile livrés à leurs propres forces sont absolument incapables d'opposer une résistance sérieuse à l'exploitation épouvantable dont ils sont victimes, et le fait que jusqu'à présent personne n'a réussi à leur venir en aide avec succès, nous semblent indiquer que le moment est venu où l'organisation syndicale ouvrière doit prendre en main la défense des travailleurs à domicile. Aurons-nous plus de chance que tous les philanthropes ou hommes généreux qui, à maintes reprises, ont fait de beaux efforts pour combattre les effets les plus graves de l'exploitation de l'homme par l'homme? Qui sait — — Ce qui est certain, c'est que nos intérêts matériels autant que nos tendances idéales nous engagent à faire de sérieux efforts dans cette direction.

Concurrence de la main-d'œuvre.

On a raison de redouter et de lutter contre les kroumirs, qui au moment d'une grève, nous tirent dans le dos, qui parfois nous empêchent de réaliser une amélioration urgente des conditions de travail, ou qui se rendent complices du patronat pour nous faire perdre les positions acquises ou pour empêcher l'organisation syndicale à se développer.

On a non moins raison à redouter la concurrence de la machine, qui dans certaines industries a fait ravage en rendant superflu un grand nombre d'ouvriers.

Mais en examinant la question à fond, nous trouvons que pour l'avenir les kroumirs et les machines ne sont pas aussi retoutables que les centaines de mille de travailleurs à domicile qui pendant toute l'année bûchent jour et nuit pour des salaires dérisoires.

Les kroumirs qui par ignorance ou par méchanceté nous nuisent, ne joueraient plus qu'un rôle secondaire dès que nos organisations syndicales se seraient assez développées pour englober la majeure partie des travailleurs d'une industrie, pour étendre leur propagande aux localités de campagne les plus reculées et dès qu'elles réunissent la force pour établir